



Foyer Rural les P'tits Cailloux

ALSH périscolaire

à l'école publique Nelson Mandela

à Ispagnac



2014-2015

Sommaire

1. Introduction

2. Projet éducatif

Objectifs généraux
Objectifs spécifiques concernant le public
Les principes éducatifs

3. Projet pédagogique

Public
Dates, horaires et lieux
L'équipe ALSH
Les objectifs pédagogiques
L'enfant auteur et acteur de ses loisirs
Respect des droits et besoins de l'enfant
Modalités de fonctionnement
Outils pour l'animateur
Déroulement d'une séance

4. Procédures

Procédure d'accueil et de départ des enfants
Procédure en cas de problème de santé ou accident
Procédure en cas de sortie
Procédure en cas d'atelier cuisine ou dégustation
Procédure en cas d'absence d'un animateur

5. Annexes

Annexe 1 : Qu'est ce que « vivre ensemble » ?
Annexe 2 : Fiche d'animation et bilan pour les animateurs
Annexe 3 : Ressources pédagogiques animateurs

1. Introduction

Suite à la réforme des rythmes scolaires, la mairie d'Ispagnac a demandé au Foyer Rural les P'tits Cailloux (association d'éducation populaire) de mettre en place un ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement) pendant les temps périscolaires de la réforme soit 3 h par semaine (lundi, mardi et jeudi de 15 h30 à 16 h 30) dans les locaux de l'école publique Nelson Mandela.

Cette réforme des rythmes éducatifs contribue à lutter contre les inégalités en permettant aux enfants les plus éloignés des activités sportives, culturelles ou artistiques, d'y accéder plus facilement.

Temps complémentaires au temps familial et au temps scolaire, les temps périscolaires, constituent avant tout un espace éducatif contribuant à l'apprentissage de la vie sociale et à l'épanouissement des enfants.

2. Projet éducatif

Le Foyer Rural les P'tits Cailloux est une association d'éducation populaire issue d'initiatives locales qui contribue à l'animation et au développement global du milieu rural dans le cadre d'un réseau organisé (FNFR).

Elle développe ses actions dans le cadre de valeurs démocratiques, humanistes et dans le respect des droits de l'enfant. Elle réalise les conditions nécessaires au développement de chaque enfant en complémentarité de la famille et de l'école.

Le Foyer Rural considère que chaque individu doit devenir un citoyen à part entière, engagé et critique en tant qu'acteur du développement du milieu dans lequel il vit.

Objectifs généraux

Favoriser la construction de l'individu par : le partage de savoirs et de connaissances, la construction de son identité, la découverte du territoire, le développement d'un comportement autonome favorisant sa valorisation et mettant en avant ses compétences.

Objectifs spécifiques concernant le public

- Partager les savoirs et les connaissances liées à l'environnement naturel et humain.
- Construire son identité en découvrant et en s'appropriant la richesse et la diversité de son territoire.
- Travailler sur l'autonomie de la personne, sur la mise en valeur de ses compétences.
- Favoriser l'intégration et la participation de l'individu au sein d'un groupe.

Les principes éducatifs

Le Foyer Rural les P'tits Cailloux, dans son fonctionnement au niveau de l'animation, adopte une ligne de conduite en parfaite adéquation avec la charte de l'Education Populaire.

Les principes reposent sur

- De l'écoute, du dialogue qui favorise les échanges au sein du groupe.
- La constitution de groupe harmonieux au sein duquel chaque personne doit trouver sa place. A travers les activités, chacun à la possibilité de s'exprimer de participer et de s'épanouir.
- La pédagogie de la découverte avec par exemple le goût, l'imaginaire, la poésie, la créativité, la faune et la flore.
- La création et la réalisation de jouets, d'instruments de musique à partir de matériaux naturels.
- La pédagogie de l'accompagnement et de la réussite, c'est à dire, mettre en œuvre les moyens nécessaires pour élever et valoriser l'individu.
- La mise en place de méthodes alternatives et respectueuses en ce qui concerne la prise de décision, la vie de groupe qui exclut l'application d'un règlement strict et de sanctions.
- Des moyens matériels (accessoires, équipements, consommables) choisis en cohérence avec une démarche éco-citoyenne. Tri des déchets, animations utilisant des matériaux de récupération.

Pour l'année 2014-2015, l'ALSH périscolaire aura comme objectif éducatif d'**apprendre aux enfants à vivre ensemble**.

Développer des habiletés du « vivre ensemble » chez l'enfant
Savoir « Vivre ensemble » ne va pas de soi, cela s'apprend.

Les animateurs chercheront à développer des habiletés sociales chez les enfants pour qu'ils apprennent à « vivre ensemble » et les préparer à leur vie d'adulte.

Vivre ensemble des activités :

- Vivre ensemble sereinement des activités, des situations de jeux : apprendre à perdre sans rancœur, à gagner sans écraser, à coopérer pour gagner, à faire des choix, à élaborer des stratégies collectives de jeux.
- Trouver sa place dans le groupe et respecter celle des autres : apprendre à partager des espaces de jeux, des objets... Apprendre à négocier, à faire respecter ses droits et à respecter ceux des autres.
- Vivre des projets : apprendre à agir collectivement (collecter les idées, discuter, décider, réaliser...), à prendre sa part de responsabilités dans une action collective, à décider collectivement (accepter que son idée ne soit pas majoritaire).

- **Gérer les conflits** : Apprendre à percevoir, à maîtriser et à exprimer ses émotions. Savoir régler un conflit sans violence. Apprendre et s'entraîner à la médiation.

- **Accepter les différences** : Apprendre à accepter les différences au quotidien : différences culturelles, relations filles/garçons, handicaps...

- **S'affirmer individuellement, Avoir confiance en soi** : développer une image positive de soi. Apprendre à ne pas écraser l'autre, à vivre harmonieusement les relations avec les pairs.

- **Apprendre à communiquer** : Savoir prendre la parole, donner son avis, même s'il est minoritaire. Savoir débattre tout en restant à l'écoute. Savoir accepter la parole de l'autre.

- **Vivre avec des règles** : Comprendre la nécessité et l'utilité des règles. Participer à l'élaboration et à l'évolution de règles de vie en collectivité.

3. Projet pédagogique

Le projet pédagogique est un contrat de confiance entre l'équipe pédagogique, les intervenants, les parents et les mineurs sur les conditions de fonctionnement et sert de référence tout au long de l'action.

Public

L'ALSH est ouvert à tous les enfants de l'école d'Ispagnac qui seront inscrits à l'ALSH par leur parents.

Dates, horaires et lieux

L'ALSH en temps périscolaire sur la commune d'Ispagnac est ouvert le lundi, mardi et jeudi de 15 h 30 à 16 h 30.

Les lieux sont mis à disposition par la mairie : la cour, salles de classes du cycle 2 et 3 et l'atelier.

L'équipe ALSH

Christel Pierdet directrice de l'ALSH, BEATEP enfance Jeunesse (Brevet d'Etat d'Animateur Technicien de l'Education Populaire).

+ Animateurs BAFA (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur) du Foyer Rural les P'tits Cailloux.

+ Intervenants extérieurs.

Rôle du directeur de l'ALSH

Le directeur :

- Construit et propose le projet pédagogique de l'ALSH en cohérence avec le projet éducatif.
- Organise et coordonne la mise en place des activités qui en découlent et encadre l'équipe d'animation.
- Est responsable du bon fonctionnement pédagogique, humain et matériel.
- Est à l'écoute des animateurs : de leurs besoins, envies et les conseille si besoin.
- Est disponible auprès des parents pour toutes questions relatives à l'ALSH.

Rôle des animateurs de l'ALSH

L'animateur a pour mission, au sein d'une équipe, de mettre en œuvre des loisirs pour les enfants dans le cadre du projet pédagogique.

Auprès des enfants :

- Il est garant de la sécurité physique et affective des enfants.
- Il est à l'écoute des enfants et répond à leurs demandes.
- Il sait accepter le refus, solliciter sans forcer.
- Il est force de propositions et s'adapte quand une activité ne fonctionne pas.
- Il sait adapter les activités à l'âge des enfants.
- Il gère complètement son activité de la préparation jusqu'au rangement.
- Il respect les enfants en tant qu'individu à part entière.
- Il fait part au directeur des problèmes éventuels.
- Il connaît et fait respecter les différentes règles de sécurité essentielles quant aux activités (cadre réglementaire des accueils collectifs de mineurs donné par la DDCSPP).

Avec ses collègues :

- Il sait travailler en équipe et écouter l'autre.
- Il participe au réunions de préparation.
- Il sait se remettre en question et avoir un positionnement sur son action.

Avec les parents :

- Il discute avec les parents lorsqu'ils sont demandeurs.
- Il sait répondre à des demandes d'organisation ou sait orienter vers les personnes concernées.

Les objectifs pédagogiques

L'objectif pédagogique général de l'ALSH est d'offrir aux enfants des activités variées tout au long de l'année, dans un souci de socialisation, de découverte et de création pour chacun des participants en appliquant la pédagogie active.

La pédagogie active

La pédagogie active est l'acquisition de savoirs, savoir-faire et savoir être par l'expérience.

Les animateurs animent un projet de groupe sur plusieurs séances.

L'enfant auteur et acteur de ses loisirs

L'accompagnement des enfants prend en compte chacun d'entre eux en tant qu'(un) être original et en construction, dans le respect des différences. Pour ceci, il est important d'instaurer des règles basées sur le principe de respect et de compréhension réciproque.

S'efforcer de maintenir le plaisir des enfants comme constante durant l'accueil quel que soit le temps de la journée ou de l'activité menée. Exploité à des fins éducatives, c'est la condition pour que tout être humain s'épanouisse et se développe.

Nous favoriserons une démarche de projet, individuel ou collectif et tentons d'inscrire les activités dans une (« chaîne ») continuité afin de leur donner du sens (une activité peut en déclencher une nouvelle). C'est en agissant que l'enfant se construit et apprend à maîtriser son environnement. L'activité est source d'enrichissement. Il ne s'agit pas d'occuper les enfants (ils savent très bien le faire sans nous) mais de créer un cadre favorisant des activités riches et variés.

Le jeu est la principale activité de l'enfant. C'est en jouant que l'enfant apprend.

Nous avons comme visée d'aider les jeunes à se construire une citoyenneté active. Nous pensons en effet que l'apprentissage de la citoyenneté passe par « le faire ensemble », la possibilité de coopérer autour d'un projet où chacun peut trouver sa place.

L'encadrement veillera particulièrement à ce que l'enfant puisse accéder à une prise en charge de sa personne, ce qui devrait lui permettre un développement harmonieux de sa personnalité.

Il faut parfois aider l'enfant à trouver son plaisir, ne serait-ce parce qu'il ne connaît pas l'activité. Quelle que soit la raison de son manque d'enthousiasme, l'attitude de l'animateur reste déterminante. Il doit savoir écouter pour comprendre puis réagir astucieusement en motivant et valorisant l'enfant.

Responsabiliser un enfant, c'est faire en sorte qu'il se sente concerné. Si l'animateur prend tout en charge, l'enfant n'est plus concerné par le simple fait de gérer sa propre vie. L'animateur donnera donc des responsabilités tout en aidant les enfants à les assumer vraiment.

Discuter pour agir ensemble

- rechercher constamment la concertation enfant-enfant et enfant-équipe pédagogique
- favoriser la prise de parole de l'enfant en exploitant toutes les formes d'expressions.
- instaurer un climat de confiance (être à l'écoute...).

Durant les activités, l'animateur doit être à ouvert, à l'écoute des propositions, idées, opinions de l'ensemble des enfants.

Faire prendre conscience à l'enfant de ses devoirs

- respect du matériel, des locaux, de l'environnement
- respect d'autrui
- respect du cadre de vie dans lequel il se trouve
- respect de soi

Il est important de toujours exposer à l'enfant ces limites (pourquoi tel interdit ?) et de lui expliquer en quoi il les a franchies.

Respect des droits et des besoins de l'enfant

Assurer la sécurité physique, morale et affective de chaque enfant

Les châtiments corporels sont interdits.

De même qu'il est interdit de fumer dans les locaux ou devant les enfants durant les sorties extérieures.

Toute intervention sur un enfant, qu'elle soit pour le soigner, le consoler, le rassurer doit être faite avec les gestes appropriés.

Physique :

Surveiller les enfants durant les activités, participer avec le recul nécessaire.

Réfléchir aux dangers, choisir et préparer le lieu de l'activité ainsi que le matériel.

Veiller à établir une progression dans l'activité.

Adapter l'activité à la tranche d'âge et aux individus.

Connaître les particularités de chaque enfant (fiches sanitaires et de renseignements).
Contrôler l'hygiène corporelle et alimentaire de chaque enfant.

Morale :

La notion de laïcité contient celle de respect envers la religion, et d'une façon générale, l'éducation de nos enfants. De plus, il nous faut surveiller :

- Notre langage.
- Notre tenue vestimentaire.
- Les attitudes trop familières entre adultes.
- Notre discrétion quant à ce que nous, adultes, sommes.

Affective :

Attention, nous ne sommes pas des parents ! Il nous faut gérer avec prudence les tendres effusions ainsi que l'attachement dans les deux sens. De toute façon, veillons à être équitables et à ne pas privilégier un enfant plus qu'un autre.

Inversement, méfions-nous des violences verbales qui, si elles paraissent anodines pour un adulte, peuvent blesser un enfant. La violence d'un adulte envers un enfant est potentiellement un abus de pouvoir.

- respecter la législation
- respecter le rythme de vie de l'enfant

La chronobiologie (étude des rythmes biologiques) nous a appris que chacun avait des rythmes de vie spécifiques : temps de sommeil, de repos, d'activités ... En aucun cas, les contraintes de la collectivité ne doivent l'emporter sur le respect de ses rythmes. C'est au centre à s'adapter à chaque enfant, non l'inverse. Les besoins de repos et de sommeil sont importants à cet âge là. Il ne s'agit pas d'une perte de temps ; ils permettent le bon développement de l'enfant (maturation du système nerveux, production de l'hormone de croissance, récupération physique ...).

Moyens :

Alterner les activités physiques et calmes ainsi que les moments en grand groupe et petit groupe.

Permettre les activités individuelles autant que la pratique collective.

Cultiver le droit de ne rien faire.

Faire des groupes respectant la réalité d'une tranche d'âge. On pourra par contre décider de mélanger les enfants pour des activités définies, par choix pédagogique, au service d'un ou plusieurs objectifs.

Organiser les journées avec les enfants.

Etre vigilants sur les signes de fatigue (énerver, sommeil, perte de capacité ...).

- respect des différences sociales et culturelles
- respect de l'individualité de chacun
- respect de leurs affaires personnelles
- amener l'enfant à avoir confiance en lui
- avoir une bonne hygiène
- avoir une alimentation saine, variée et équilibrée

Permettre au petit d'accéder progressivement à une meilleure maîtrise corporelle :

- découvrir
- explorer
- utiliser

Toutes les ressources de son corps, tout son potentiel physique : courir, sauter, lancer, grimper, ramper, se suspendre, tirer, pousser, nager, rouler...

Enrichir ses expériences sensorielles, au niveau des cinq sens : voir, observer, entendre, écouter, toucher, palper, malaxer, manipuler, transformer, goûter, humer...

Permettre au petit de construire son identité :

Favoriser le « jeu à être » (en s'identifiant à) des personnages du monde merveilleux, de l'imaginaire, des

animaux, des objets...

Favoriser l'expression, la création à l'aide de supports (verbal, corporel, instrumental...) et de techniques simples, aussi variés que possible.

Favoriser :

- l'imitation de l'adulte dans ses rôles, ses attitudes, ses activités
- l'identification aux adultes dans ses rôles, ses attitudes, ses activités

Il ne doit pas y avoir de coupure artificielle entre les activités de la vie quotidienne et les autres. Il n'y a pas d'activités nobles et d'activités secondaires. Elles ont toutes une grande importance pour le développement du jeune enfant.

Modalités de fonctionnement

- Des réunions d'équipe seront organisées où chaque animateur présentera ses animations en lien avec le projet éducatif et pédagogique. Il y aura aussi des échanges sur les pratiques d'animations,...
- Un classeur pédagogique où l'on pourra retrouver les fiches d'animations, les plannings de chaque animateur, les fiches de présences des enfants par groupes et les fiches sanitaires de liaison avec autorisation parentale et numéro d'urgence.

L'inscription à l'ALSH :

- Est financée par la mairie d'Ispagnac et la CCSS, elle est donc gratuite pour les parents.
- N'est pas obligatoire.

Quel type d'ALSH ?

Nous choisissons un ALSH avec un modèle social dans lequel l'activité n'est pas une fin en soi mais a une fonction éducative et sociale : elle est un support à la découverte de l'autre, à l'échange, à la rencontre.

Nous ne souhaitons pas un ALSH qui soit un catalogue d'activités vides de sens éducatif.

Supports pédagogiques

Pour développer ces habiletés du « vivre ensemble » chez l'enfant, les animateurs utiliseront différents supports selon leurs envies et leurs capacités mais aussi selon les envies exprimées par les enfants.

Voici quelques activités supports pédagogiques que l'on peut classer en 2 groupes :

Activités culturelles et manuelles (développer la créativité) :	Les activités physiques et sportives :
Arts plastiques, BD, Lecture à voix haute, chansons, théâtre, musique, percussions, fabrication d'instruments, modelage, collage, peinture, jeux de société, jardinage, philo, Jeux de rôle, découverte des sciences, cuisine...	Jeux de plein air, collectifs, coopératifs, de ballons, initiations sportives, relaxation, gymnastique, parcours d'habileté motrice, jonglage, orientation...

Matériel pédagogique

- Le matériel non consommable sur l'école est disponible pour le temps périscolaire mais penser à remettre à sa place le matériel pour le respect des enseignants qui utilisent les mêmes locaux.
- Le matériel consommable doit être acheté spécifiquement pour l'ALSH. On ne doit pas utiliser le matériel consommable de l'école.
- Chaque animateur donnera la liste de matériel nécessaire à son projet à la directrice qui transmettra à la

mairie d'Ispagnac avant le 31 décembre 2014 pour le matériel de 2015.

- Ne pas oublier de faire valider sa liste d'achat de matériel par la directrice qui gère le budget de l'ALSH pour savoir si l'achat est possible.
- Une zone de stockage du matériel de l'ALSH sera prévue dans l'école.

Outils pour l'animateur

Quelques outils :

- Fiche d'animation et bilan (voir annexe 2) prévoir un temps d'évaluation de son animation par écrit. Cela vous sera utile pour les réunions de bilan.

Documents utiles :

- Classeurs enfants :
 - o Suivi sanitaire des enfants et autorisations parentales : classés par ordre alphabétique du nom de l'enfant.
- Classeurs animateurs :
 - o Fiche de renseignements : nom, prénom, date et lieu de naissance, adresse, téléphone, portable.
 - o Photocopie du carnet de santé avec les vaccins obligatoires à jour.
 - o Une photocopie du diplôme BAFA ou CAP petit enfance ou autres diplômes sur la liste de la DDCSPP (voir sur le site).
- Classeur de présences : avec fiches de présences classées par date utile pour les déclarations trimestrielles à la CCSS.
- Classeurs animations : calendrier des animations, fiches animations classées par animateurs.

Déroulement d'une séance

15 h 30 :

- Faire l'appel de son groupe avec la liste dans le classeur sous le préau et cocher les présences.
- Présentation de l'animation et réalisation

16 h 15-16 h 30 Rangement et temps de discussion avec les enfants sur la séance

16 h 30 Remettre les enfants à la responsable de la garderie

4. Procédures

Procédures d'accueil et de départ des enfants

Arrivée des enfants

- Récupérer les enfants de votre groupe auprès des enseignants.
- Discuter avec lui des enfants (absence, problème éventuel...).
- Récupérer la liste de présence des enfants, faire un appel et pointage avant de commencer son animation.

Départ des enfants

- A la fin de l'animation à 16h30, remettre les enfants à Laura Mafille en charge de la garderie dans le préau de l'école qui s'occupe des départs des enfants et de la garderie et lui remettre la liste de présence.
- En aucun cas, les enfants doivent partir de l'ALSH sans avoir été remis à Laura Mafille responsable de la garderie à 16h30.
- Les enfants ne sont pas autorisés à quitter l'ALSH entre 15h 30 et 16h30 (sauf cas signalé par la directrice). Ils sont sous la responsabilité de l'animateur.
- Si un parent vient chercher son enfant plus tôt, la responsable des départs fera signer une décharge de responsabilité aux parents. En aucun cas, l'enfant ne partira seul de l'école quel que soit son âge.

Procédure en cas de problème de santé ou accident

Les responsables du suivi sanitaire et des procédures en cas d'accidents est assuré par :

- les lundis : Christel Pierdet
- les mardis : Christel Pierdet
- les jeudis : Manon Cavan
- les vendredis : Gaspard Picandet

Les animateurs s'adresseront aux responsables ci-dessus en cas de problèmes de santé ou d'accident.

Fonctions du responsable du suivi sanitaire :

- S'assure d'avoir une fiche sanitaire par enfant bien remplie.
- Informe l'équipe en cas d'allergies médicamenteuses ou alimentaires ou autres.
- Identifie les mineurs avec traitement médical et s'assure de la prise de médicaments
- Tient à jour le registre d'infirmérie
- S'assure que les médicaments sont conservés dans un contenant fermé à clef sauf lorsque la nature du traitement impose que le médicament soit en permanence à disposition de l'enfant.
- Tient à jour les trousse de premiers soins (faire la liste du matériel manquant à la directrice).

Procédures à suivre :

- L'armoire à pharmacie doit être fermée à clef
- Le matériel et les produits doivent être vérifiés, remplacés ou renouvelés avant chaque début de cycle.
- Le registre d'infirmerie doit mentionner systématiquement tous les soins donnés aux enfants, qu'il s'agisse d'un traitement prescrit par les parents, de soins dispensés sur l'avis d'un médecin, pris par téléphone. Sont inscrits : le nom de l'enfant, la date et l'heure de l'intervention, les mesures de soins d'urgence prises, ainsi que les éventuelles modalités d'orientation (retour dans la famille, prise en charge par une structure de soins).
- Vérifier sur la fiche sanitaire de liaison, les allergies mentionnées et en informer les animateurs concernés.

En cas d'accident :

Immédiatement

- Prendre les mesures d'assistance à personnes en danger qui seront affichées (pompiers, médecin)
- Assurer la sécurité physique et affective du groupe (enfants et animateurs)

Rapidement

- Prévenir la directrice de l'ALSH
- Prévenir la famille
- Réunir les éléments nécessaires au compte rendu de l'accident (en particulier les témoignages)

En cas d'incendie :

Le responsable connaîtra et dirigera la procédure d'évacuation en cas d'incendie (même procédure que l'école).

Procédure en cas de sortie

- Il est possible d'organiser des sorties dans le village suivant l'animation (terrain de jeux...).
- Demander l'autorisation à la directrice de l'ALSH.
- L'animateur doit être accompagné par une autre personne (parents, bénévoles des aînés ruraux...).
- Les déplacements sont uniquement pédestres.
- Dans chaque groupe : un animateur en tête et un autre en fin.
- avant chaque traversée de route, deux animateurs se placent chacun d'un côté de la route pour prévenir les véhicules et ne reprendront leur place qu'après la traversée de tout le groupe,
- éviter les routes très fréquentées
- porter, autant que possible, des vêtements de couleurs visibles
- garder à l'esprit que les enfants ont un système de perception moins performant que les adultes et sont enclins à oublier les règles de prudence dès la première distraction
- maintenir une surveillance constante
- sensibiliser les jeunes aux dangers de la route, leur préciser qu'ils ne doivent, en aucun cas, traverser à l'arrivée d'une voiture sous prétexte qu'ils ne sont pas du bon côté !
- se déplacer près du bord gauche de la chaussée dans le sens de leur marche.
- Penser à prendre les fiches sanitaires des enfants pour les emporter avec vous lors de la sortie + eau + trousse de secours.

Procédure en cas d'atelier cuisine ou dégustation

- Penser au lavage des mains avant et après l'atelier.
- Vérifier les dates de péremption et la bonne conservation des aliments.
- Garder l'emballage et un échantillon au frigo de l'école.
- Attention aux allergies alimentaires (demander au responsable sanitaire, voir ci-dessus)

Procédure en cas d'absence d'un animateur

Prévenir le plus rapidement possible l'école 04 66 44 21 34, la Mairie d'Ispagnac 04 66 44 20 50, la directrice Christel Pierdet au 06 84 93 70 04 ou 04 66 44 29 56 qui reste joignable pendant les temps périscolaires. En cas de double appel, laisser votre message sur le répondeur pour qu'elle puisse vous rappeler le plus rapidement possible.

Annexe 1

Qu'est ce que « vivre ensemble » ?

Vivre ensemble ne va pas de soi, cela s'apprend.

Le Vivre ensemble, c'est :

- croire collectivement en la capacité des uns et des autres à dépasser les clivages, à mutualiser idées, moyens, projets dans le but d'agir collectivement.
- Développer la solidarité, renforcer les liens entre les enfants, les générations, les cultures.
- s'accepter, communiquer malgré ses différences, sans se juger, sans se mépriser.
- Promouvoir des valeurs
- Réorganiser notre vie commune sur la terre
- Former à la citoyenneté
- Prévenir les conflits
- Respecter les cultures, les religions
- Renforcer la volonté des individus à être des acteurs
- Apprendre à chacun à reconnaître en l'Autre la même liberté qu'en soi même... »
- Règles de tolérance, de respect, de non violence, etc..

Plusieurs niveaux : vivre ensemble mondial, nation, Lozère, village, à l'école

Des pistes de débats : Qu'est-ce que la différence ? Est-ce qu'on doit tous s'habiller de la même façon, écouter la même musique, manger les mêmes repas, pour vivre ensemble ?

Comment vivre ensemble? l'art de vivre ensemble.

Quelques idées pour alimenter votre réflexion :

- Courtoisie, étiquette, bienséance, galanterie, savoir-vivre, politesse, bonnes manières, convivialité, civilité, honneur, diplomatie, correction, gentleman... autant de mots évoquant la douceur de vivre.
- Le premier impératif lorsqu'on aborde un être humain est de ne pas le blesser, le mettre à l'aise, faire preuve d'écoute mutuelle, « n'exclure aucun ».
- Créer un climat de «bonne humeur et de convivialité».
- Partager les espaces, supporter les autres, accepter les différences, gérer les relations entre les personnes, sans oublier les difficultés à communiquer (problèmes de langage) et à gérer les conflits petits ou grands.
- Formuler de manière explicite des objectifs pédagogiques particuliers et mettre en place des actions pour apprendre à construire avec d'autres, à développer la solidarité, la coopération, à exprimer son point de vue, à maîtriser ses sentiments, ses émotions (jalousie, frustration...), à travailler sur soi (savoir dire les choses, savoir recevoir les choses qu'on me dit), à agir avec d'autres.
- Qualité relationnelle, la manière de gérer les conflits, l'existence du respect, de l'acceptation des autres mais aussi de soi-même (valorisation, estime de soi, confiance en soi) la prise de responsabilités, la capacité à donner son avis, à participer, à choisir...
- Maîtrise de savoirs et de savoir-faire spécifiques qui favorisent les relations avec autrui, et le comportement dans un groupe.
- Ces habiletés sociales ne sont pas innées; elles doivent être acquises.

Annexe 2

Fiche d'animation et bilan pour les animateurs

Nom de l'animateur :

Groupe d'enfants :

Date de l'animation :

Nombre d'enfants prévus :

Objectifs :

Moyens :

Nom de l'activité	
Type d'activité : déroulement de la séance	
Liste matériel :	
Lieu d'activité :	
Besoins en accompagnant (sortie ...) suivant possibilité :	
Evaluation par rapport à mon objectif :	
Bilan (problèmes rencontrés ...) :	

Annexe 3

Ressources pédagogiques animateurs

Mutualisation :

Si vous avez des bonnes références de livres et sites internet pour les animateurs à partager, n'hésitez pas à les transmettre.

Bibliographie :

- Possibilité d'emprunter des livres et des malles pédagogiques :
 - Malles pédagogiques (droits des enfants, cirque, couleurs...) à la Bibliothèque départementale de Lozère à Mende 04 66 49 16 04 (voir leur site sur internet à bdp Lozère).
 - Malles pédagogiques (nature, livre...) à la DDCSPP 04 30 11 10 46
 - Malle pédagogique (cirque) à la FDFR 04 66 49 23 93
 - Malle pédagogique (environnement ...) au Réel 04 66 45 17 46
 - Malle pédagogique (insectes) au P'tits Cailloux 04 66 44 29 56